AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT 1792-00-2022

AVIS est donné que lors de la séance tenue le 12 décembre 2022, le conseil a adopté le *Règlement 1792-00-2022 relatif à la citation des immeubles patrimoniaux*.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et peut être consulté sur le site internet de la Ville de Beloeil en cliquant sur le lien correspondant ci-dessous. Une copie peut également être obtenue en faisant la demande auprès de la Direction des affaires juridiques par téléphone au 450 467-2835, poste 2809 pendant les heures normales d'ouverture ou par courriel au greffe@beloeil.ca.

Donné à Beloeil, ce 13 décembre 2022.

ALEXANDRE DOUCET-MCDONALD, avocat
Greffier adjoint

Consulter le règlement 1792-00-2022

Télécharger l'avis public

Direction des affaires juridiques – Greffe
450 467-2835, poste 2809 | greffe@beloeil.ca | beloeil.ca
Hôtel de ville | 777, rue Laurier, Beloeil (Québec) J3G 4S9